



CARDIO CHALLENGE HEROES

REGLEMENT DES EPREUVES

L'événement est organisé dans le respect de la réglementation en vigueur.
Il fait l'objet des autorisations administratives nécessaires délivrées par les autorités compétentes (préfecture, collectivités locales, gestionnaires de voirie).

Toute inscription aux épreuves de la 2^{ème} édition du **Cardio Challenge Heroes** implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. EPREUVE

L'édition 2026 du Cardio Challenge Heroes aura lieu le dimanche 22 novembre 2026. L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, sous conditions d'âge durant l'année civile et précisées ci-dessous.

Il s'agit d'une course à pied proposant un parcours de 10 et de 5 km, chronométrés et classés ainsi qu'une marche de 5 km chronométrée mais non classée. Le parcours est entièrement sécurisé. Une sécurité médicale est assurée tout au long de la manifestation. Les différents formats ne sont pas cumulables.

L'itinéraire mais également le calendrier (lieux et dates, tarifs d'inscription) seront publiés sur le site internet <http://www.cardiochallengeheroes.org> et sur les réseaux sociaux afférents.

Voici le programme de l'édition 2026 :

- **5 km Course** : (horaires à confirmer)
- **5 km Marche** : (horaires à confirmer)
- **10 km Course** : (horaires à confirmer)

2. PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

- **10 km Course** : de Cadets à Masters (né(e) avant le 31 décembre 2010)
- **5 km Course** : de Minimes à Masters (né(e) avant le 31 décembre 2012)
- **5 km Marche** : à partir de 10 ans (né(e) avant le 31 décembre 2016), obligatoirement accompagné d'un adulte

3. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR EPREUVE

- 10 km Course : Jusqu'à 7 000 participants
- 5 km Course : Jusqu'à 2 000 participants
- 5 km Marche : Jusqu'à 1 000 participants

4. INSCRIPTION

4.1 Droits d'engagement pour participer aux épreuves

| Epreuve | Tarif 1 (Prix TTC) | Tarif 2 (Prix TTC) | Tarif 3 (Prix TTC) | Tarif 4 (Prix TTC) |
|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 10 km Course | 500 dossards max | 1 000 dossards max | 1 000 dossards max | Dossards restants |
| | 28 € | 31 € | 34 € | 37 € |
| 5 km Course | 100 dossards max | 200 dossards max | 200 dossards max | Dossards restants |
| | 24 € | 26 € | 28 € | 30 € |
| 5 km Marche | 50 dossards max | 80 dossards max | 80 dossards max | Dossards restants |
| | 24 € | 26 € | 28 € | 30 € |

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont en TTC et sont hors frais de gestion.

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site <https://cardiochallengeheroes.org/>. Elles seront également possibles sur place le samedi 21 novembre 2026 (dans la limite des places restantes).

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'épreuve.

Seul le représentant légal d'un mineur est habilité à l'inscrire. Il certifie alors avoir obtenu l'accord de l'autre titulaire de l'autorité parentale.

4.2 Parcours Prévention Santé (PPS) & Licences

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical. Vous devrez vous connecter, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué. Il sera obligatoirement à indiquer dans votre dossier pour finaliser son inscription.

- Pour les personnes majeures désirant s'inscrire sur le 10 km Course ou le 5 km Course, 3 cas de figures :

- Vous disposez d'une licence FFA 2025/2026 « Athlé Compétition », « Athlé Loisir Running » ou « Athlé Entreprise », vous devez **saisir votre n° de licence dans votre espace membre**. Dans ce cas de figure, il n'est pas nécessaire de compléter, une nouvelle fois, le PPS.
- Vous disposez d'une licence FFA 2025/2026 « Athlé Découverte », « Athlé Encadrement », « Athlé Loisir Santé », vous devez :
 - **Saisir votre n° de licence dans votre espace membre ET,**
 - **Complétez le PPS et indiquez le numéro dans votre espace membre uniquement**
- Vous n'êtes pas licencié, **vous devez compléter PPS et indiquez le numéro dans votre espace membre**

Les informations devront IMPERATIVEMENT être renseignées **avant le 19 novembre 2026 à 23h59** ou avant le 5 novembre 2026 à 23h59 pour les personnes ayant pris l'option dossard par courrier (cf. article 4.3 du présent règlement).

- Pour les personnes mineures désirant s'inscrire sur le 10 km Course ou le 5 km Course :
 - Vous disposez d'une licence FFA 2025/2026 « Athlé Compétition », « Athlé Loisir Running » ou « Athlé Entreprise », vous devez **saisir votre n° de licence dans votre espace membre**. Dans ce cas de figure, il n'est pas nécessaire de compléter, une nouvelle fois, le PPS.
 - Vous n'êtes pas licencié, **vous devez compléter le Questionnaire relatif à l'état de santé du mineur** accessible sur le lien suivant :
[Questionnaire de santé pour les mineurs](#)
Si au moins une réponse est « OUI », le participant devra fournir un certificat médical datant de moins de six mois à la date de l'événement. Ce certificat doit être signé par un médecin, permettre son authentification et être rédigé en français. Il doit obligatoirement mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

La marche 5 km ne nécessite pas de certificat médical. Toutefois, chaque participant s'engage à être apte à la pratique de la marche et à participer sous sa propre responsabilité.

Pour les participants mineurs, la transmission d'une autorisation parentale dûment complétée est obligatoire.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier du participant n'est pas complet.

En cas d'oubli ou passée la date du 19 novembre 2026 ou sans accusé de réception du document en question, le coureur inscrit devra le présenter directement au retrait des dossards au "Stand Litiges" sur le Village des Héros (date, lieu et horaires à confirmer).

L'Organisation se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux certificat médical constitue un délit de faux et usage de faux : l'article 441-1 du Code pénal



sanctionne cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et 45.000 euros d'amende.

4.3 Option dossard par courrier

Les participants peuvent, au moment de leur inscription, souscrire à l'option « dossard par courrier ». Cette option est disponible pour tous les participants résidant en France métropolitaine, s'inscrivant avant le 05/11/2026.

Le tarif (en TTC) de cette option est de 10€ pour toutes les épreuves.

Pour les participants ayant souscrit à l'**option "dossard par courrier" (option disponible jusqu'au 05/11/2026 inclus)**, le dossier devra être complet au 05 novembre 2026 à 23h59. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

4.4 Revente et transfert de dossards

La revente ou le transfert de dossard est strictement interdit. Toute acquisition auprès d'un tiers dégage l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident, qu'il soit subi ou causé pendant l'épreuve. En cas d'incident, la responsabilité du cédant comme du reprenneur du dossard pourra être engagée.

5. GARANTIE ET CONDITIONS D'ANNULATION/DE REMBOURSEMENT

Dans le cas d'une annulation de l'événement, pour cas de force majeure l'Organisation mettrait tout en œuvre pour trouver une autre date.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne inscrite aux épreuves peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation.

La garantie annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduction du montant de la garantie d'annulation et des options consommées) pour l'inscription au Cardio Challenge Heroes.

Cette garantie couvre les cas suivants :

- le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale (accident, maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied). La raison médicale devra être prouvée par le



biais d'un justificatif émis par une autorité compétente mentionnant la contre-indication à la pratique de la course à pied.

- toute annulation de l'événement y compris pour cas de force majeure. Seront considérés comme caractérisant un cas de force majeure, tout défaut (refus, retrait) d'autorisation administrative nécessaire à l'organisation de l'événement, tout incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, et plus généralement toute catastrophe naturelle, épidémie, pandémie (ex : Covid-19), attentat, guerre ou tout autre événement habituellement considéré comme un cas de force majeure par la jurisprudence.

Seules les personnes ayant souscrit à la garantie annulation pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande (déduction faite du montant de la garantie d'annulation et des options consommées).

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

Prix (en TTC) de la Garantie Annulation :

- 10 km Course : 8 €
- 5 km Course : 6 €
- 5 km Marche : 6 €

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée par e-mail avec accusé de réception.

La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 5 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

6. DOSSARDS

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire à tous les services de l'événement.

7. CHRONOMETRAGE ET PUCES

Les règles de chronométrage qui s'appliquent sur le Cardio Challenge Heroes sur toutes les épreuves sont les suivantes :

- **10 km Course : Temps réel** (déclenchement du chronomètre au passage sous l'arche)



- **5 km Course : Temps réel** (déclenchement du chronomètre au passage sous l'arche)

Le **5 km Marche** sera bien chronométré mais **ne sera pas classant**.

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage pourront être installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le participant s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le participant ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

8. SACS PARTICIPANTS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles uniquement le jour J (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la **capacité ne devra pas dépasser 20 litres**. Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

Il sera à déposer/retirer dans l'espace consignes situé au cœur du village.

9. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des signaleurs sont présents sur le parcours pour assurer la sécurité et effectuer des contrôles permettant la bonne régularité du déroulement de la course. Tout accompagnement (notamment en bicyclette) est interdit.

Tout participant ne respectant pas les consignes de sécurité ou mettant en danger autrui pourra être exclu de l'épreuve sans remboursement.

Un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conforme au référentiel national de sécurité civile sera mis en place.

Ce dispositif sera dimensionné en fonction du nombre de participants et comprendra des secouristes agréés, des postes de secours et des moyens d'intervention adaptés, en coordination avec les services publics de secours. Ce dispositif est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.



En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

10. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant la barrière horaire.

La barrière horaire est la suivante :

10 km Course : 2 heures

5 km Course : Aucune barrière horaire

5 km Marche : Aucune barrière horaire

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec les préfetures concernées.

11. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

12. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE L'ÉVENEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, l'épreuve est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires.



L'annulation, le report ou la modification de l'épreuve n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription sauf pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation (cf Article 5).

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

13. ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

14. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seuls les participants du 10 km Course et du 5 km Course franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée.

Le 5 km Marche n'est pas classant.

Tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant la barrière horaire.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base des règles de chronométrage évoquées dans l'article 7. **Il est à noter qu'il n'y a pas de récompense particulière pour les catégories d'âge.**

Les participants suivants seront récompensés à l'issue de l'événement :

- Les trois premiers hommes et les trois premières femmes du 10 km Course
- Les trois premiers hommes et les trois premières femmes du 5 km Course

Important : Les coureurs souhaitant être potentiellement récompensés à la cérémonie protocolaire doivent obligatoirement partir dans la 1ère vague de départ. Seul le classement réel de cette première vague servira de référence pour la remise des récompenses.

15. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à la 2^{ème} édition du Cardio Challenge Heroes, chaque coureur autorise l'organisateur, ses partenaires et ses prestataires (notamment les photographes officiels) à capter et utiliser son image (photos, vidéos) dans le cadre de la promotion et de la communication de l'événement, sur tout support et sans limitation de durée.

Cette utilisation est réalisée à titre gratuit et dans le respect de la dignité du participant.

Le coureur autorise également l'organisateur et son prestataire photo à lui envoyer, via l'adresse email renseignée lors de l'inscription, un lien lui permettant d'accéder à ses photos et/ou vidéos de course. Conformément à la réglementation en vigueur, le participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'opposition auprès de l'organisateur.

16. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'association Protection Civile Paris Seine est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par l'association Protection Civile Paris Seine, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) Collectées sur le site internet <https://cardiochallengeheroes.org/> propriété de l'association Protection Civile Paris Seine ;
- (ii) Collectées sur le site www.in.njuko.com, propriété de NJUKO ;
- (iii) Utilisées par l'association Protection Civile Paris Seine, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par OSE - Outdoor Sports Experiences son prestataire sous-traitant.

16.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : PROTECTION CIVILE PARIS SEINE, Association déclarée, ayant pour numéro unique d'identification 418 037 461 00047, dont le siège social est situé 244, rue de Vaugirard – 75015 Paris, email de contact : (contact@cardiochallengeheroes.org).

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : OSE - Outdoor Sports Experiences, SAS ayant pour numéro unique d'identification 519 318 463 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux. Email de contact : contact@ose-event.com.

16.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

- Des données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par l'association Protection Civile Paris Seine :

Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), Parcours Prévention Santé pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles l'association Protection Civile Paris Seine.

- Des données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc.).

Par ailleurs, l'association Protection Civile Paris Seine ou OSE - Outdoor Sports Experiences sont susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

- Des données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, le prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc.). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

- Données techniques :

L'association Protection Civile Paris Seine est susceptible de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée, à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc. (art. 9 du RGPD).

16.3 Finalités du traitement

L'association Protection Civile Paris Seine utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par l'association Protection Civile Paris Seine,
- Gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc.).

OSE - Outdoor Sports Experiences utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- Envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- Réalisation d'études statistiques ;
- Information relative aux offres et activités de l'association Protection Civile Paris Seine et autres formes de services connexes ;
- Envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par l'association Protection Civile Paris Seine ou un organisateur tiers ;
- Partage des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

16.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées. Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans. Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires, ou résoudre des litiges.

16.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- Aux services internes de l'association Protection Civile Paris Seine (personnel administratif, employés et préposés) ;
- Aux prestataires de services et partenaires contractuels de l'association Protection Civile Paris Seine qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à



l'organisation de l'événement sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc.) ;

- Aux partenaires privilégiés de l'association Protection Civile Paris Seine (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

L'association Protection Civile Paris Seine demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de protection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptible de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participants reconnaissent et acceptent que :

- Leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site <https://cardiochallengeheroes.org/>
- À l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestation sportive (notamment résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site <https://cardiochallengeheroes.org/> ; les dits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : OSE - Outdoor Sports Experiences - Traitement des données personnelles Cardio Challenge Heroes - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'association Protection Civile Paris Seine s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Certains des destinataires mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par l'association Protection Civile Paris Seine.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre l'association Protection Civile Paris Seine s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la Commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

16.6 Offres commerciales

L'association Protection Civile Paris Seine et son prestataire sous-traitant OSE - Outdoor Sports Experiences sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

16.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'association Protection Civile Paris Seine et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@cardiochallengeheroes.org

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, l'association Protection Civile Paris Seine ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

L'association Protection Civile Paris Seine s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).



16.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à OSE - Outdoor Sports Experiences, Traitement des données personnelles du Cardio Challenge Heroes - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@ose-event.com

16.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site Internet <https://cardiochallengeheroes.org/>